



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Lancement de la *Déclaration d'engagement de la philanthropie pour combattre les inégalités*

Un groupe de fondations s'engage à contrer activement les inégalités

Montréal, le 10 novembre 2021 - Le Collectif des fondations québécoises contre les inégalités lance aujourd'hui, à l'approche de la Journée nationale de la philanthropie du 15 novembre, une *Déclaration d'engagement de la philanthropie pour combattre les inégalités*, une première canadienne. Quinze fondations, parmi les plus importantes du Québec, prennent ainsi un engagement concret envers la société québécoise pour s'assurer de la cohérence et de l'impact de leurs actions pour réduire les inégalités.

« La pandémie a révélé et exacerbé les inégalités existantes de santé, de revenu et de condition sociale au Québec et au Canada. Les personnes et les communautés plus défavorisées ont été touchées plus durement. Plus que jamais, nous voyons comment ces disparités fragilisent le lien social, la santé et le bien-être de la population. Elles ont même freiné la relance économique et fragilisé plusieurs secteurs d'emploi », affirme Jacques Bordeleau, directeur général de la Fondation Béati et porte-parole du Collectif des fondations québécoises contre les inégalités.

Le Collectif des fondations québécoises reconnaît que l'État est et doit demeurer l'acteur central de tout effort d'envergure pour réduire les inégalités sociales et économiques. « Les attentes à l'endroit du secteur philanthropique sont également plus élevées depuis le début de la pandémie, et avec raison », renchérit M. Bordeleau. « Nous sommes d'accord que les fondations ont aussi un rôle à jouer pour contrer les effets de la pandémie et contribuer à une relance inclusive et équitable. Il peut être important de dépenser plus, mais au-delà de ce simple fait, nous considérons que les fondations doivent chercher à avoir la contribution la plus utile possible à la réduction des inégalités, en fonction de leurs moyens et de leurs capacités propres. Pour y arriver, il est nécessaire de prendre en compte les effets de toutes nos activités - non seulement des dons et des programmes, mais également des investissements, des pratiques de gouvernance et des relations avec nos partenaires ».

Le Collectif considère qu'il est important que les fondations, qui bénéficient comme toute œuvre de bienfaisance de dispensions fiscales et qui sont donc soutenues par les contribuables, fassent la démonstration de leur contribution au bien commun en rendant compte de leur action auprès du public et des communautés soutenues. C'est avec cette prémisse en tête, et à la suite d'un travail d'analyse et de réflexion mené depuis 2018 par les membres du Collectif, que la *Déclaration d'engagement de la philanthropie pour combattre les inégalités* a été créée.

Des engagements concrets à la hauteur de toutes les fondations

La *Déclaration* propose un éventail d'engagements qui se veulent accessibles à toutes les fondations, tant celles qui sont au début de leur cheminement que celles qui ont déjà entrepris certaines actions en ce sens.

Cette Déclaration d'engagement propose que le pacte social liant les fondations à la société comporte deux règles de base. Les fondations sont donc appelées à :

- affirmer un rôle social qui soit distinct et complémentaire à celui joué par l'État;
- faire la démonstration de leur contribution réelle au bien commun en rendant compte de leur action auprès du public, et en s'engageant en continu à améliorer l'impact et la cohérence de leur action.

La Déclaration propose également trois principes pour favoriser une plus grande cohérence entre l'action des fondations et la réduction des inégalités :

- veiller à ce que la mission, les valeurs et les priorités de soutien des fondations soient en cohérence et visent activement à réduire les écarts socioéconomiques;
- adopter des pratiques visant à mieux mettre leur pouvoir et leurs ressources au service des groupes et des communautés qu'elles cherchent à soutenir, et en particulier des communautés qui travaillent à transformer les conditions qui les excluent et les marginalisent;
- orienter leurs investissements afin de soutenir des pratiques financières et sociales qui atténuent ou qui réduisent les inégalités.

En y adhérant, les fondations signataires s'engagent à aligner progressivement leurs orientations et pratiques en plus d'assurer un suivi régulier pour évaluer leurs progrès. D'ailleurs, toutes les fondations québécoises sont invitées, qu'elles soient membres ou non du Collectif, à signer cette déclaration pour s'engager à agir pour assurer une meilleure cohérence et un plus grand impact de leurs actions à l'égard de la réduction des inégalités.

Pour connaître la liste des signataires et consulter la *Déclaration d'engagement de la philanthropie pour combattre les inégalités sociales*, cliquez [ici](#).

À propos du Collectif des fondations québécoises contre les inégalités

Depuis 2015, le [Collectif des fondations](#) réunit une quinzaine de fondations québécoises engagées pour lutter contre les inégalités. Ces fondations reconnaissent et maintiennent que l'État dispose des ressources et des leviers qui font de lui l'acteur de premier plan pour réduire les inégalités. Elles croient de plus que la philanthropie doit aussi y contribuer selon ses moyens et ses capacités.

- 30 -

Source : **Collectif des fondations québécoises contre les inégalités**

Information : Sandrine Gagné
Morin Relations Publiques
sandrine@morinrp.com
438 873-2909 (cell.)